

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le mardi 14 novembre 2017, à 19h, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175 route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Raymond Morin, maire  
    Madame Louise Charlebois, conseillère siège no.1  
    Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2  
    Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3  
    Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4  
    Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5  
    Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENT :            Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et  
    secrétaire-trésorier en tant que secrétaire d'assemblée.

SONT AUSSI PRÉSENTS :        Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe  
    Monsieur Michel Paul, directeur incendie

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 19h00.

**RÉSOLUTION 2017-11-CMD9639**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER**                    l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2017-11-CMD9640**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'APPROUVER**                le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

## **AVIS DE MOTION**

### **AVIS DE MOTION 2017-11-CMD9641**

#### **AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 550-ADM-2018 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 536-ADM-2016 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin qu'un règlement portant le numéro 550-ADM-2018 et abrogeant le règlement no 536-ADM-2016 et portant sur l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

### **AVIS DE MOTION 2017-11-CMD9642**

#### **AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 551-ADM-2018 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Michel Guy qu'un règlement portant le numéro 551-ADM-2018 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2018, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **RÉSOLUTION 2017-11-CMD9643**

#### **ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés au 14 novembre 2017 totalise 321 956.19\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer :	101 703.79\$
Comptes payés :	182 161.03\$
Salaires :	38 091.37\$
Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires	
- employés :	1966.40\$
- élus :	224.79\$
Chèque annulé :	aucun

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'ADOPTER** la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 2017-11-CMD9644**

#### **SUBVENTIONS DEMANDÉES – ORGANISME SANS BUT LUCRATIF**

**CONSIDÉRANT QUE** différents organismes sans but lucratif demandent à la municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'AUTORISER** le versement d'une subvention à :  
- École Pie XII – petits déjeuners 360\$

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'AUTORISER** le versement d'une subvention à :  
- Opération Nez-Rouge 300\$

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'AUTORISER** le versement d'une subvention à :  
- Club Optimiste Déléage – Noël des enfants 500\$

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'AUTORISER** le versement d'une subvention à :  
- Albatros 150\$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2017-11-CMD9645** **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 116 du *Code municipal*, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'organisation territoriale* à l'article 210.24 précise qu'un substitut au maire doit être nommé pour remplacer le maire au conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**DE NOMMER** Monsieur le conseiller Michel Guy, maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant.

**DE DÉSIGNER** Monsieur le conseiller Michel Guy à titre de substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2017-11-CMD9646**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES, EFFETS BANCAIRES, ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT ET SIGNATURE DES DOCUMENTS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Raymond Morin a été élu maire lors de l'élection générale du 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Michel Guy a été nommé maire suppléant par la résolution no 2017-11-CMD9645;

**CONSIDÉRANT QUE** la bonne marche des affaires municipales nécessite la signature de chèques, d'effets bancaires et autres documents municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande pour l'émission d'une carte de crédit Visa Desjardins sera faite au nom de M. Raymond Morin, maire, sur le compte de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'AUTORISER** Monsieur le maire Raymond Morin à signer les documents municipaux et qu'en l'absence de celui-ci, M. Michel Guy, maire suppléant soit autorisé à signer ces effets.

**D'AUTORISER** Monsieur le maire Raymond Morin à signer les chèques et les effets bancaires conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe et qu'en l'absence du maire, M. Michel Guy, maire suppléant soit autorisé à signer ces effets;

**D'AUTORISER** l'émission d'une carte de crédit au nom de M. Raymond Morin, maire, sur le compte de la municipalité.

**D'AUTORISER** Monsieur le maire Raymond Morin et M. Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier à signer la demande de carte de crédit Visa Desjardins.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2017-11-CMD9647**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités est la porte-parole des municipalités locales et régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** nos collectivités et nos citoyens sont confrontés à des défis qui exigent plus que jamais une représentation politique effective auprès des différents paliers de gouvernement;

- CONSIDÉRANT QUE** la Fédération offre de nombreux services uniques et adaptés à la réalité des municipalités, et ce, à des tarifs privilégiés;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE RENOUVELER** l'adhésion de la municipalité à la Fédération québécoise des municipalités et de payer la somme de 1 670.33\$ plus les taxes applicables.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2017-11-CMD9648**

**NOMINATIONS AU COMITÉ DE NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de négocier une nouvelle convention collective puisque la présente convention est échue depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de nommer les personnes représentantes de la partie patronale composant le comité de négociation de la nouvelle convention collective;
- CONSIDÉRANT QUE** Monsieur le maire Raymond Morin et Madame la conseillère Michelle Briand ont manifesté leur intérêt pour agir sur ce comité;
- CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier est la personne ressource pour mener à bien ce dossier;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE NOMMER** Monsieur le maire Raymond Morin, Madame la conseillère Michelle Briand et Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier au comité de négociation de la convention collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***TRANSPORT ET VOIRIE***

**RÉSOLUTION 2017-11-CMD9649**

**NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RIAM**

- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de nommer un représentant de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM);
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de nommer un substitut au représentant de la municipalité en cas d'incapacité d'agir du représentant nommé par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur le conseiller Michel Guy est le représentant du conseil municipal depuis plusieurs années et qu'il connaît les dossiers traités par le conseil d'administration de la RIAM;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame la conseillère Louise Charlebois a manifesté son intérêt à remplacer le représentant nommé en cas d'incapacité de celui-ci à assister à une rencontre du conseil d'administration de la RIAM;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**DE NOMMER** Monsieur le conseiller Michel Guy, représentant de la municipalité et Madame la conseillère Louise Charlebois, substitut au conseil d'administration de la RIAM.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

##### **RÉSOLUTION 2017-11-CMD9650**

##### **PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CHEMIN RIVIÈRE-GATINEAU NORD – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Vallée-de-la-Gatineau a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

##### **RÉSOLUTION 2017-11-CMD9651**

##### **DEMANDE D'APPUI À L'EFFET QUE LES PROJETS DE CONSTRUCTION DE ROUTES SE FASSENT EN RÉGIE INTERNE PLUTÔT QU'À CONTRAT AVEC L'ARRIVÉE DE LA LOI 122**

**CONSIDÉRANT** complexité des démarches à entreprendre et compléter les demandes d'aide financière;

**CONSIDÉRANT** la période de l'année où les appels de projets sont connus;

- CONSIDÉRANT** l'ampleur des travaux pour lesquels la municipalité demande de l'aide financière aux différents programmes disponibles;
- CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser les travaux décrits aux différents projets dans la même année que l'octroi de l'aide financière;
- CONSIDÉRANT QUE** si les appels de projets se faisaient en début d'année faciliterait la réalisation des travaux;
- CONSIDÉRANT QUE** les projets de construction de routes se font présentement à contrat par des entrepreneurs privés;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux pourraient être réalisés par les employés des travaux publics de nos municipalités plutôt que par des entrepreneurs privés;
- CONSIDÉRANT QUE** se faisant, les municipalités pourraient garder leurs employés au travail pour de plus longues périodes en évitant qu'ils soient en mises à pied pour de longues périodes;
- CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des travaux routiers en régie interne coûte moins cher que les travaux réalisés par un entrepreneur privé, laissant la possibilité de faire plus de travaux sur nos routes avec les mêmes sommes requises pour la réalisation des projets;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :
- DE DEMANDER** l'appui des municipalités de la MRCVG, de la MRCVG et de notre députée, Mme Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice et Ministre responsable de la région de l'Outaouais.
- DE DEMANDER** que les appels de projets se fassent au début de chaque année.
- DE DEMANDER** que la réalisation de travaux puisse se faire en régie interne plutôt qu'à contrat.
- D'ENVOYER** une copie de cette résolution à toutes les municipalités de la MRCVG, à la MRCVG et à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, Ministre de la Justice et Ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### ADOPTÉE

## ***HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT***

### **RÉSOLUTION 2017-11-CMD9652**

#### **MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION – PROGRAMME TECQ**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :
- QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

## ***SANTÉ ET BIEN-ÊTRE***

### **RÉSOLUTION 2017-11-CMD9653**

#### **NOMINATION DU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILLE ET AINÉ (RQFA) AU COMITÉ PFM – MADA**

- CONSIDÉRANT QUE** par la résolution no 2016-09-CMD9323, le conseil de la municipalité de Déléage créait un poste d' élu responsable des questions familiales et du dossier aîné au sein du conseil pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la municipalité;



- CONSIDÉRANT QUE** par cette résolution le conseil de la municipalité de Délégé désignait Madame la conseillère Madeleine Aumond, au poste d' élu responsable des questions familiales et du dossier ainé;
- CONSIDÉRANT QUE** Mme Madeleine Aumond ne fait plus partie du conseil de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** Madame la conseillère Michelle Briand a manifesté son intérêt à être nommé responsable des questions famille et ainé (RQFA) au comité PFM-MADA;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :
- DE NOMMER** Madame la conseillère Michelle Briand représentante de la municipalité et responsable des questions famille et ainé (RQFA) au comité PFM-MADA;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2017-11-CMD9654**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE**

- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27);
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;
- CONSIDÉRANT QUE** la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;
- CONSIDÉRANT QUE** la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;
- CONSIDÉRANT QUE** la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;
- CONSIDÉRANT QUE** la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

- CONSIDÉRANT QUE** la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;
- CONSIDÉRANT** la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE SIGNER** l'entente de services aux sinistrés avec la CROIX-ROUGE, telle que fournie par la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec.
- DE MANDATER** Monsieur le maire Raymond Morin et M. Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier pour la signature de cette entente.
- DE PAYER** la contribution 2017-2018 au montant de 288\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT***

**RÉSOLUTION 2017-11-CMD9655**

**NOMINATIONS DES MEMBRES ÉLUS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

- CONSIDÉRANT QUE** certains membres élus nommés au comité consultatif d'urbanisme (CCU) ne sont plus membres élus du conseil municipal depuis les élections du 5 novembre dernier;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de nommer de nouveaux membres élus au CCU afin que le règlement sur la constitution du CCU soit respecté;
- CONSIDÉRANT QUE** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et Monsieur le conseiller Denis Brazeau ont manifesté leur intérêt à faire partie de ce comité;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE NOMMER** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et Monsieur le conseiller Denis Brazeau, membres élus au CCU. À noter que le maire est d'office membre du comité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2017-11-CMD9656**

**NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DU LAC 31 MILLES**

- CONSIDÉRANT QUE** certains membres élus nommés au conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac 31 Mille ne sont plus membres élus du conseil municipal depuis les élections du 5 novembre dernier;
- CONSIDÉRANT QUE** il y a lieu de nommer de nouveaux membres élus au conseil d'administration afin d'assurer le suivi de ses dossiers;
- CONSIDÉRANT QUE** la Corporation demande la nomination de deux représentants afin qu'il y ait toujours quelqu'un de disponible pour assister aux rencontres du conseil d'administration;
- CONSIDÉRANT QUE** le maire a été nommé par la résolution no 2016-06-CMD9243 et que Monsieur le conseiller Gilles Jolivette a manifesté son intérêt à agir en cas d'absence du maire;
- CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur municipal M. Mikael Zayani a été nommé par la résolution no 2017-05-CMD9519, représentant au conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac 31 Mille;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE NOMMER** Monsieur le maire Raymond Morin et Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, représentant au conseil d'administration de la Corporation du parc régional lac 31 Mille.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2017-11-CMD9657**

**NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAGE**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est membre de la Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac 31-Mille (SAGE) et y contribue annuellement;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit être au fait des décisions et compte rendu des opérations finales de cet organisme subventionné par la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** Monsieur le conseiller Michel Guy est nommé depuis avril 2014 pour siéger au conseil d'administration de la SAGE;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyée par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE NOMMER** Monsieur le conseiller Michel Guy, représentant de la municipalité pour assister aux réunions de SAGE jusqu'à la finalisation de cet organisme.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

## **VARIA**

### **RÉSOLUTION 2017-11-CMD9658**

#### **DEMANDE D'APPUI À L'EFFET QUE LES APPELS DE PROJETS SE FASSENT EN DÉBUT D'ANNÉE**

- CONSIDÉRANT** le moment de l'année où les appels de projets sont connus, les municipalités disposent de peu de temps pour entreprendre et compléter les démarches nécessaires à l'obtention d'aides financières;
- CONSIDÉRANT QU'** il est pratiquement impossible de faire les travaux la même année que l'obtention de l'aide financière accordée puisque les confirmations d'aide financière parviennent aux municipalités tardivement;
- CONSIDÉRANT QUE** si les appels de projets se faisaient en tout début d'année facilitant ainsi la réalisation des travaux;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE DEMANDER** l'appui des municipalités de la MRCVG, de la MRCVG et de notre députée, Mme Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice et Ministre responsable de la région de l'Outaouais afin que la période d'appels de projets soit faite en tout début d'année.
- D'ENVOYER** une copie de cette résolution à toutes les municipalités de la MRCVG, à la MRCVG et à notre députée, Mme Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice et Ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier assure le suivi de la période de questions de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

### **RÉSOLUTION 2017-11-CMD9659**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin de lever la présente séance ordinaire à 19h15.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussigné, Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.*

---

Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2017-11-CMD9643, 9644, 9647, 9654.

*Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

---

Raymond Morin  
Maire

---

Henri-Claude Gagnon  
Directeur général et secrétaire-trésorier